

Un entretien avec Patricia Cuba-Sichler, responsable Desk Pays Andins du cabinet DS Avocats

## DS Avocats « Le Pérou est un pays ouvert aux investissements étrangers »



### POUVEZ-VOUS PRÉSENTER VOTRE CABINET ?

DS Avocats est un cabinet d'avocats français créé en 1972, résolument tourné vers l'international. Avec plusieurs bureaux en Europe, en Asie et en Amérique, DS a développé un réseau solide qui réunit des cabinets d'affaires multidisciplinaires qui partagent ses valeurs d'ouverture et d'excellence. L'importance accordée aux clients internationaux justifie l'existence d'un Pôle International qui rassemble les « Desks » des pays ou régions où DS compte des bureaux propres ou associés comme c'est le cas pour la Chine, Singapour, l'Allemagne, l'Italie, le Canada, entre autres. Depuis octobre dernier, je suis en charge du Desk « Pays Andins » dans le but de développer nos activités au Chili, au Pérou et en Colombie.

### QUELLE EST VOTRE VALEUR AJOUTÉE PAR RAPPORT AUX AUTRES CABINETS ?

Avant d'être inscrite au Barreau de Paris en 2002, j'ai exercé le métier d'avocate à Lima, notamment en commerce international et droit de l'environnement. Depuis, j'ai maintenu un réseau local de professionnels multidisciplinaires. Mon approche biculturelle et ma double formation, complétées par 12 années d'exercice au sein du cabinet Savin Martinet Associés, spécialisé en droit de l'environnement, récemment intégré à DS Avocats, m'ont permis d'avoir les

compétences nécessaires pour accompagner des entreprises grandes et moyennes dans leur projet d'installation en l'Amérique latine, notamment dans les pays membres de l'Alliance du Pacifique et assister les sociétés latino américaines qui, notamment dans les domaines import/export des produits frais et/ou finis, rencontrent des difficultés soit contractuelles avec leur partenaires en Europe, soit réglementaires (conformité des produits, normes phytosanitaires, douanes, etc.)

### POURQUOI LE PÉROU CONSTITUE-T-IL UNE DESTINATION INTÉRESSANTE POUR LES INVESTISSEMENTS FRANÇAIS ?

Le Pérou jouit depuis plus de 15 ans, d'une situation macro-économique stable et d'une croissance économique importante. Depuis la libéralisation de son économie dans les années 90, le taux moyen annuel de sa croissance économique est de 5,6% et le taux d'inflation moyen a été de 2,9%, le plus bas de l'Amérique Latine.

Le Pérou a signé plusieurs accords de libre échange avec des pays tels que les Etats-Unis, le Mexique, le Canada, la Chine, le Singapour, et, depuis mars 2013, l'accord de libre échange Pérou- Colombie et l'UE est en vigueur. La visite du président François Hollande, en mars 2015, témoigne de l'importance croissante des relations entre le Pérou et les pays européens, notamment la France.

### LE CADRE JURIDIQUE ET POLITIQUE PÉRUVIEN, EST IL PROPICE AUX INVESTISSEMENTS ?

Tant au niveau juridique que politique le Pérou est très favorable aux investissements étrangers. Il faut rappeler que le droit péruvien, étant axé sur le droit civil, partage les mêmes principes et système juridique que le droit français. Le rôle d'accompagnement des avocats d'affaires fran-

çais est parfaitement adapté. Il existe par ailleurs une réelle politique de promotion de l'investissement étranger, qui se manifeste, entre autres, par : la possibilité donnée aux investisseurs étrangers de signer des accords de stabilité juridique avec le gouvernement péruvien, la reconnaissance du principe de non-discrimination des investisseurs étrangers par rapport aux locaux, etc. Très récemment, le gouvernement péruvien a approuvé plusieurs mesures fiscales éliminant certains surcoûts liés aux projets d'infrastructure et déclarant certaines opérations d'importation de biens comme non imposables. On observe aussi un assouplissement des règles pour l'embauche des travailleurs étrangers. Le 20 novembre 2014, l'autorité du travail a précisé les conditions pour la signature, l'extension et la modification des contrats de travail des étrangers. D'après des chiffres officiels de l'INEI, 47,092 étrangers « travailleur » sont entrés au Pérou en 2013, soit une augmentation de 13% par rapport à 2012.

### QUELS CONSEILS PRATIQUES DONNERIEZ-VOUS AUX INVESTISSEURS ÉTRANGERS VOULANT S'INSTALLER AU PÉROU ?

Bien se renseigner en amont sur son projet par rapport au système, à la culture et au rythme péruviens. Beaucoup de clichés restent encore présents par rapport au Pérou. Même si la culture juridique est similaire à celle de la France, elle présente des caractéristiques particulières. La réglementation évolue très vite et dans plusieurs secteurs, elle est encore en train de se bâtir. S'entourer des professionnels connaissant ces particularités est donc indispensable. Les institutions françaises comme UbiFrance, le Service économique, l'Ambassade ; et péruviennes comme ProInversion, Promperú, la Chambre de commerce de Lima, peuvent aussi apporter une aide importante.

ité »,  
s du

stre  
des

lan de  
rière.  
s sont  
rière,  
s. En  
ie pro-  
nnes  
me un  
seiller  
nce à

grand  
est de  
illions  
illions  
Turcs,  
e gros  
ois de  
nplan-  
Addis-  
rtation  
2015,

mes  
rico-  
sson  
pects  
tablir  
nt la  
e et  
rte »  
amé-  
F. P.